CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 21 décembre 2022 à 18 heures 30 minutes Salle socio-éducative de Prissé-la-Charrière

Présents:

M. VENEAU Antoine, Mme TEILLET Karine, Mme SAVIN Brigitte, M. SALANON Jean-François, Mme ROLLAND Christelle, Mme ROBIER Yvette, Mme OUVRART Sandrine, Mme LAJOUAIS Amanda, Mme FORGEARD Sylvie, M. BERTHAUD Jimmy

Procuration(s):

Mme MARQUIS Fernande donne pouvoir à Mme SAVIN Brigitte

Absent(s):

Mme PAQUET Stéphanie

Excusé(s):

Mme MARQUIS Fernande, Mme BAILLARGUET Emilie

Secrétaire de séance : Mme TEILLET Karine

Président de séance : M. SALANON Jean-François

Approbation du compte-rendu du 13 octobre 2022

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du 13 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Numéro interne de l'acte : 2022-07 Objet : Dossier de demande d'aides

Le Département des Deux-Sèvres - Relais Médico-Social de Frontenay-Rohan-Rohan a adressé auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Plaine-d'Argenson une demande d'aide d'urgence sous forme de bons alimentaires pour un montant de 250 euros.

Monsieur le Président en concertation avec Mme la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que deux bons alimentaires de 50 euros ont déjà été délivrés dans le cadre de sa délégation en date du 15 juillet 2020 (délibération 2020-04).

Monsieur le Président propose par conséquent au Conseil d'Administration d'accepter de verser l'aide complémentaire de 150 euros demandée.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide :

- d'accorder l'aide complémentaire de 150 euros demandée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2022-08 Objet : Montant de l'aide d'urgence

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 15 juillet 2020 (délibération 2020-04) il avait été décidé de donner pouvoir au Président ou en son absence au Vice-Président d'accorder une aide en urgence et d'en fixer le montant comme ci-dessous :

- 100 €uros pour une personne seule,
- 150 €uros pour un foyer de deux personnes,
- 25 €uros supplémentaire par enfant.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de revoir les montants d'aide fixés comme suit :

- 200 €uros pour une personne seule,

- 300 €uros pour un foyer de deux personnes,

- 50 € supplémentaire par enfant.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, décide d'adopter ces nouveaux montants d'aide proposés qui pourront être accordés, comme précédemment, par le Président ou en son absence par le Vice-Président.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Plantation d'arbres

Monsieur le Président informe qu'un devis sera demandé pour 23 plants avec en plus ceux à remplacer de la précédente plantation. A réajuster en cas de nouvelles naissances avant la fin de l'année.

Questions diverses

Une réunion de groupe de travail sur les bourses solidarité intergénérationnelles est prévue le 11 janvier 2023 à 18h00

Fait à Plaine d'Argenson, le 21 décembre 2022

Le Président,

Jean-François SALANON